Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/10/2026 à 12h07
Réference de l'AR : 054-215402322-20261006-20261006_007-DE
Publié le 09/10/2026 ; Rendu exécutoire le 09/10/2026

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de GONDREVILLE
*****
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	**19**	**19** **+ 1 pouvoir**

Date de convocation
1 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Christine THERMINOT**, Maire.

Présents : **BAECHER Christelle, BARTHE Edgard, BEFADI Perrine, BOURGUIGNON Géraldine, CARON Jean-Francois, FRITSCH CHARTREUX Christine, HASCHAR Dylan, HERMANN Nelly, LAHBARI Michael, MERCIER Malorie, OPTEL Corentin, ROYER Pascale, SEIROLLE André, SILVETTI Michael, THERMINOT Christine, VELSCH Patrick, WACH Karine, WINWA Charlene, WINWA Grégory.**

Absents : **BONTEMPS Roselyne, BOURGEOIS Philippe, GELLENONCOURT Rémi.**

Représentés : **PAWLACZYK Préscillia pouvoir donné à HASCHAR Dylan.**

Monsieur VELSCH Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Candidatures pour la commission de contrôle des listes électorales
N° de délibération : 20261006_007

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
19	*1*	*20*	*0*	*0*	*0*

Vu l'article L. 2129-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 19 du code électoral ;

Vu les articles R. 7 à R. 11 du code électoral ;

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 avril 2026.

Considérant que dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables prévus au III de l'article L. 18 et s'assure de la régularité de la liste électorale.

Considérant que ladite commission n'a pu être régulièrement composée lors du dernier renouvellement du conseil municipal en raison d'un nombre insuffisant de candidats membres de l'opposition.

Considérant que le conseil est ainsi appelé à soumettre la candidature d'un conseiller municipal, d'un délégué du tribunal judiciaire ainsi que celle d'un délégué de l'administration.

Considérant ainsi les candidatures ci-après enregistrées :

QUALITÉ	CIVILITE	NOM	PRENOM
Conseiller municipal	M	GELLENONCOURT	Rémi
Délégué du Tribunal Judiciaire	M	BOULANGER	Gérard
Délégué de l'Administration	Mme	BERTIN	Nicole

Mise en ligne le : 19/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Gondreville
https://www.commune-gondreville.fr/documents_administratifs/83205

DELIBERE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'approuver** les candidatures enregistrées supra, aux fins de nominations ultérieures comme membres de la commission de contrôle des listes électorales.
- **De prendre acte** que la commission de contrôle sera convoquée par le conseiller municipal qui en est membre.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et toutes modifications y afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 9 octobre 2026
Pour extrait conforme
Christine THERMINOT, Maire

Christine THERMINOT
2026.10.09 11:57:53 +0200
Ref:11942718-18050748-1-D
Signature numérique
la Maire

Le secrétaire

Christine THERMINOT

Mise en ligne le : 19/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Gondreville
https://www.commune-gondreville.fr/documents_administratifs/83205